

## **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Nº 24 TO108

## ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE: 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de branchement et raccordement électrique des bornes de recharges pour

véhicules électriques Rue du stade

HORS SECTEUR PNRQAD

A compter du 15/04/2024 jusqu'au 24/05/2024

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : ENSIO Agence de Aix en Provence, 240, avenue Olivier PERROY - 13790 ROUSSET pour le compte de : ENEDIS, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2** : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3** : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 2 9 MARS 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

24 TO108



## **ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION**

En date du 2 9 MARS 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE	
RUE DU STADE	
PROPRIETAIRE DE LA VOIE	
X METROPOLE	DEPARTEMENTALE
COMMUNALE	PRIVEE
LE PETITIONNAIRE	
Adresse ENSIO Agence de aix en provence 240 av Olivier PERROY 13790 ROUSSET Tél./FAX 06 98 99 41 06	Mail ludivine.senay@ensio.eu
POUR LE COMPTE DE ENEDIS	
DATES ET DUREE DES TRAVAUX	D. C. L. L. S. F. IOURS
Du 15/04/24 au 24/05/24	Durée des travaux: 5 JOURS
NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Branchement et raccordement électrique des born	es de recharges pour véhicules électriques
Ouverture de tranchées conformémént au Règlem x Oui Non	nent de voirie CUMPM x DAET
9m <b>Longueur Tranchées</b>	TRAVAUX DE NUIT
Voirie moins de 3 ans	x STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux
x 30 KM/h	x ALTERNAT MANUEL SI BESOIN
x DANGER	x ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
x CHAUSSEE RETRECIE	ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
x TRAVAUX 1/2 chaussée	Voir plan de circulation ou délestage  X Passage VL et PL
x CONES DE SIGNALISATION	x PROTECTION DES PIETONS
x BALISAGE DU CHANTIER	INSTALLATION NACELLE
x BALISAGE DU CHANTIER  AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbai	

